



# Déclaration liminaire

Les organisations syndicales présentes en CTPD dénoncent les conséquences de l'ORE sur l'ensemble du réseau et le département du Loiret en particulier.

Bien que le LOIRET ait déjà beaucoup donné les années précédentes (**80 emplois en moins au total en six ans soit 20% des effectifs !**), la Direction annonce une septième année consécutive de réduction des effectifs.

De l'aveu même des responsables de la DGFIP, aussi bien nationaux que locaux, les limites de cet exercice sont atteintes !

L'ORE n'est qu'un outil de suppression d'emplois et de répartition de la pénurie. Il n'y a rien à attendre de cet outil sans aucun lien avec le réel recensement des besoins. Il s'inscrit dans une politique dogmatique de suppression de postes de fonctionnaires préjudiciable au bon exercice des missions d'un service public républicain.

Les choix du gouvernement sont de réduire à tout prix la dépense publique, donc les emplois, et c'est en effet désormais le seul niveau budgétaire des emplois qui détermine le périmètre de nos missions et de notre implantation territoriale.

Les personnels ne doivent plus être assimilés à une variable d'ajustement budgétaire alors même que les français constatent la déliquescence des services publics auxquels ils sont attachés (DGFIP, Education Nationale, Justice ...).

Les organisations syndicales ne peuvent cautionner l'ORE. Elles affirment que les effectifs actuels ne permettent plus au réseau d'assurer correctement sa mission de service public ; Les personnels sont à la limite de la rupture.

Elles attirent solennellement l'attention de la Direction sur le syndrome « France Telecom » qui guette toutes les structures soumises à des réductions massives d'emplois sans qu'il n'y ait le moindre gain de productivité réel les justifiant ; le recensement récent sur le Document Unique fait écho de nombreuses inquiétudes des personnels sur des points organisationnels et des risques psychosociaux.

Les représentants syndicaux du LOIRET laisseront l'administration assumer seule ses choix et ses responsabilités face à l'affaiblissement constant des moyens en personnel et en feront juges l'ensemble des agents de tout grade.

Dans le contexte actuel, les organisations syndicales rappellent que mener de front réforme et suppression d'emplois conduit bien à une impasse.

A l'unanimité et pour ces motifs, les organisations syndicales ont donc décidé de boycotter le « point ORE » du CTPD du 17 décembre 2009.